

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance **Du 11 mars 2015**

PRESENTS : MM. DUBOIS Jean-Pierre, ROMERO Colette, FERBER Jacques, LAVAL Laurence, PROUILLAC Claude, CHEYROU Cédric, BRU Benoit, LAVAL Jean-Paul, DUPPERRET Jean-Luc, RICHER Catherine, ROSSET Cécile, BOSREDON Fabienne

ABSENTS : Guy PESTOURIE, APPEYROUX Catherine, CROUZEL Valérie

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Colette ROMERO

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Une question est ajoutée à l'ordre du jour avec l'accord de l'assemblée : travaux d'éclairage place du Champ de Mars.

• **Communauté de Communes Pays de Fénelon**

Monsieur le Maire communique des informations sur l'intercommunalité : présentation du territoire qui regroupe 19 communes, détail des compétences communautaires, liste des délégués des différentes commissions.

• **Tarifs du marché et redevance d'occupation du domaine public**

La mairie reprend la gestion du marché jusqu'à assurée par l'Office de Tourisme.

Le marché du mardi matin est maintenu d'avril à septembre et sera accueilli sous une structure couverte implantée sur la place du champ de Mars. Des marchés thématiques seront proposés de septembre à juin le 4^{ème} vendredi de chaque mois. Les dégustades auront toujours lieu les vendredis en juillet et en août.

Les droits de place suivants sont adoptés :

- producteurs présents toute l'année : forfait de 60 € + tarif variable de 30 à 60 € en fonction de la longueur de l'étal
- producteurs présents d'avril à septembre : forfait de 90 € + tarif variable de 40 à 70 € en fonction de la longueur de l'étal
- producteurs présents juillet et août : forfait de 180 € + tarif variable de 50 à 80 € en fonction de la longueur de l'étal

Utilisation de l'électricité : 1 € par marché.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour l'implantation de commerçants non sédentaires :

- place du Champ de Mars : 1 € / mètre et par jour
- parking des Ecoles : 55 € la demi-journée.

- **Renouvellement de contrat / agent non titulaire**

Avis favorable est donné au renouvellement, du 16 mars au 30 septembre 2015, du contrat de travail de Thomas CHENET qui assurera, à raison de 14 heures hebdomadaires, la gestion du marché.

- **Cession de terrain à Dordogne Habitat / projet logement**

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la cession à Dordogne Habitat de la surface nécessaire à la réalisation de logements sociaux sur les parcelles récemment acquises par la commune (AB 506 et 583) situées à la Croix de Ramade.

- **Demande d'estimation des domaines / opérations immobilières**

La commune a été sollicitée pour régler un problème d'évacuation des eaux pluviales du parking des commerces de Pech Fourcou. Une des solutions pourrait être la création d'un bassin de régulation en contrebas de la route départementale qui générerait les eaux avant leur rejet en milieu naturel. La commune ne disposant pas du terrain nécessaire, l'hypothèse d'un échange de parcelles est abordée. L'idée d'une demande d'estimation auprès du service des domaines des terrains concernés et de la parcelle communale de Pantus qui pourrait servir d'échange est évoquée. Affaire à suivre.

- **Investissements 2015**

L'assemblée examine la liste des travaux à envisager pour 2015. L'investissement majeur sera le projet d'aménagement de la rue du Barry et de la Place Naudy reporté l'année passée dans l'attente des financements. Des priorités seront ensuite proposées par la commission des finances en vue du vote du budget prévu le 15 avril 2015.

- **Autorisation de crédits avant le vote du budget**

Autorisation est donnée au Maire d'engager les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget :

- Chapitre 21/art 2111 : 51 602,98 €
- Opération 2001 bâtiments de rapport / art 2132 : 1 141,43 €
- Opération 2022 / marché couvert : 39 665 €

Ces crédits seront repris au budget primitif 2015 lors de son adoption.

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fénelon / compétence économique**

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle rédaction des statuts adoptée par la Communauté de Communes Pays de Fénelon par délibération du 18 décembre 2014. La modification, portant sur la compétence économique, vise à permettre au SIDES (Syndicat Intercommunal de Développement Economique du Sarladais) d'engager un projet d'extension de la zone de Vialard sur la commune de Carsac.

- **Adhésion / groupement de commande pour l'achat d'énergies**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à ce groupement de commande proposée par les syndicats départementaux d'énergies de la région Aquitaine.

- **Opération d'investissement d'éclairage public / Place du Champ de Mars**

Avis favorable est donné au dossier présenté par le SDE pour l'enfouissement des lignes devant le nouveau bâtiment de la Maison Familiale, place du Champ de Mars.

Coût des travaux : 1 802, 63 € financés à hauteur de 50 % par le SDE 24.

- **Question diverses**

- Eclairage église de Salignac : les travaux de mise en valeur lumineuse de l'entrée de l'église ont été réalisés
- Personnel communal : le temps de travail d'un des agents chargé des TAP a été augmenté afin qu'il assure le remplacement d'une des ATSEM titulaires en congé de maladie depuis septembre 2014.